

# Trois profs retraités ont repris du service, pour dépanner...

■ Face à la pénurie d'enseignants, c'est la débrouille dans les écoles. Parviendra-t-on à mobiliser les pré-retraités ?

Face à la pénurie d'enseignants, les écoles activent leurs plans B. C'est le règne de la débrouille. *"Tous les établissements se trouvent dans des situations insurmontables. Pas dans tous les cours, ni dans toutes les classes. Mais dans certaines branches, comme maths, néerlandais et religion, c'est la croix et la bannière"*, témoigne Daniel Lefèvre, directeur de l'Institut Saint-Louis (1400 élèves) à Namur.

Il y a deux ans déjà, pour un cours de maths, et l'année dernière, pour des classes de langues, le directeur namurois a eu l'idée de rappeler des anciens profs *"pour colmater les brèches"*. Le premier, à la retraite depuis deux ans, est venu prêter main-forte à son ancienne école, au pied levé, pour deux mois. *"Mais on ne pouvait pas le prendre au-delà d'un certain nombre d'heures par année scolaire. Pour un congé de maladie de plus longue durée, ça n'aurait pas été possible."*

## Des intérim courts

Pour des intérim courts, en revanche, c'est jouable. Deux enseignantes de néerlandais, parties depuis 3 et 4 ans, sont revenues pour quelques semaines à l'Institut Saint-Louis, leur ancienne école. Par attachement à l'établissement scolaire, elles ont accepté de jouer les dépanneurs. L'une d'elles a même annulé des vacances, pourtant réservées, pour assumer jusqu'au bout un intérim qui avait été prolongé !

Et les profs qui ont décidé de prendre leur pré-retraite, à temps plein, reviendraient-ils si on le leur demandait ? Daniel Lefèvre se montre dubitatif. *"Je ne crois pas. C'est souvent une décision mûrement réfléchie, pendant de longs mois, d'arrêter le métier plus tôt. Une fois qu'elle est prise, on ne revient pas facilement dessus."*

## Temps partiel possible jusqu'à 65 ans ?

Pour répondre à la pénurie d'enseignants, la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (CDH), réfléchit pourtant à l'idée d'activer des professeurs qui bénéficient actuelle-

ment du régime de pré-retraite. Cela se ferait uniquement sur base volontaire, précise le cabinet.

En place depuis les années 80, les DPPR (disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite) permettent aux profs de débrayer en douceur en fin de carrière. À partir de 55 ans, ils peuvent travailler à 4/5<sup>e</sup> temps, à tiers-temps ou à mi-temps, voire ne plus travailler du tout à partir de 58 ans.

Près de 3 500 enseignants en fin de carrière bénéficient de ce régime. Le hic, c'est qu'il est irréversible : une fois qu'on y entre, plus de marche arrière possible. Et les bénéficiaires sont obligés de passer en DPPR complète à 60 ans.

Le terrain a fait remonter aux oreilles de la ministre que certains pré-retraités à temps partiel se verraient bien poursuivre gentiment leur carrière jusqu'à 65 ans. C'est techniquement impossible dans le cadre légal actuel. D'où les réflexions pour permettre désormais à ces pré-retraités de garder un pied dans leur école. C'est une piste à prendre au sérieux, nous dit-on.

## "On rend les armes..."

D'autres idées sont évoquées à court et moyen terme pour contrer le manque d'enseignants. La ministre Schyns a avancé mercredi au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles la constitution d'un "pool" d'enseignants mobiles qui pourraient être envoyés là où on a besoin d'eux.

Dans l'intervalle, les directeurs restent sur le quai-vive, obligés de *"trouver des rustines"* pour que les élèves ne se retrouvent pas seuls face au tableau. *"La pénurie, qui existe depuis deux-trois ans, se fait de plus en plus criante"*, alerte encore Daniel Lefèvre. *"Vous devriez voir les e-mails d'appels à l'aide : on ne trouve plus de remplaçants, même pour de longs congés de maternité par exemple. Et je ne vous parle pas des courts intérim de 10 jours. Là, tant pis, on rend les armes."*

An.H.

# 3500

**Profs en pré-retraite**  
Les bénéficiaires de ce régime peuvent débrayer en douceur à partir de 55 ans